

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le - 9 OCT. 2023
ID : 035-213502362-20231005-SG2023_361-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON



Séance du 5 octobre 2023 - Délibération n° 2023-075

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE DE CONSTRUCTION PUBLIQUE

D'ILLE-ET-VILAINE (SPL 35)

APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION ET
DE GOUVERNANCE

EXERCICE 2022

L'an deux mille vingt-trois, le 5 octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 25 septembre, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	26
Votants	28
Vote	
Pour	28
Contre	0
Abstention	0

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Monsieur Jacques Carpentier, pouvoir donné à Monsieur Pascal Duchêne.

Madame Soazig Ruiz, pouvoir donné à Madame Karen Lanson.

- Absent excusé n'ayant pas donné mandat de vote :

Monsieur Valentin Perré.

Secrétaire de séance : Madame Karen Lanson.

Rapport de Lionel Remande.

L'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance d'un établissement public local (société d'économie mixte et société publique locale).

Depuis le 1^{er} janvier 2023, conformément à l'article D. 1524-7 du même code, ce rapport comprend les informations suivantes :

- Une présentation de l'établissement public local ;
- L'état des relations entre la collectivité territoriale (ou le groupement) et l'établissement public local ;
- Les modifications des statuts effectuées dans l'année en conservant l'historique des cinq dernières années ;
- Les évolutions de l'actionnariat intervenues dans l'année en conservant l'historique des cinq dernières années ;

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le **9 OCT. 2023**
ID : 035-213502362-20231005-SG2023_361-DE

- L'état de l'ensemble des participations de la société ;
- La description des principaux risques et incertitudes d'ordre financier, juridique, technique ou conjoncturel auxquels l'établissement public local est confronté ;
- L'état des procédures de prévention et de détection des faits d'atteinte à la probité ;
- Une information sur les contrôles éventuels dont la société fait l'objet ;
- Les modalités d'exercice du contrôle analogue pour la société publique locale ;
- Le bilan de la gouvernance des élus ;
- Les éléments de rémunération ainsi que les avantages en nature accordés aux représentants de la collectivité territoriale ainsi qu'aux mandataires sociaux ;
- La situation financière de la société ;
- La répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité de la société.

La Ville de Redon est actionnaire de la Société Publique Locale de Construction Publique d'Ille-et-Vilaine. Celle-ci accompagne la Ville, en tant qu'assistante à maîtrise d'ouvrage, pour les projets suivants :

- Etude sur le projet urbain du secteur de Bellevue ;
- Suivi opérationnel de la fin de la tranche 1 de la ZAC du Châtel - Haut Pâtis ;
- Préparation de la tranche 2 de la ZAC du Châtel - Haut Pâtis.

L'assemblée délibérante doit se prononcer sur le rapport de gestion et de gouvernance établi par la Société Publique Locale de Construction Publique d'Ille-et-Vilaine pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1524-5 et D. 1524-7,

Vu le rapport de gestion et de gouvernance de la Société Publique Locale de Construction Publique d'Ille-et-Vilaine pour l'année 2022,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir débattu,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le rapport de gestion et de gouvernance de la Société Publique Locale de Construction Publique d'Ille-et-Vilaine pour l'exercice 2022, tel qu'il est présenté en annexe.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon



Mis en ligne le - **9 OCT. 2023**

La Secrétaire de séance,
Karen Lanson
Conseillère Municipale



SPL

Société Publique Locale
de Construction Publique d'Ille-et-Vilaine



Centre d'Exploitation Routier de Pipriac

Espace Social Commun
de Maurepas à RENNES



Centre d'Incendie et de Secours de Janzé



SPL DE CONSTRUCTION PUBLIQUE D'ILLE ET VILAINE

SIEGE SOCIAL

Hôtel du Département
1 Avenue de la Préfecture
35042 RENNES CEDEX

ADRESSE POSTALE

Immeuble F
7 Avenue de Tizé
35236 THORIGNE-FOUILLARD CEDEX

SPL au capital de 225 000€
RCS de Rennes 813 780 681

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

du 21 JUIN 2023 à 16 h 30

RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exercice 2022

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE

1. Vie de la société et présentation des comptes de l'exercice	4
1.1. Vie de la société	
1.1.1. Actionnariat	
1.1.2. Les statuts	
1.1.3. Les séances du Conseil d'administration en 2022	
1.1.4. Les séances en Assemblées Générales en 2022	
1.1.5. Personnel de la société	
1.2. Présentation des comptes annuels	
1.2.1. Compte de résultat	
1.2.2. Bilan	
2. Activité opérationnelle de l'exercice écoulé	15
2.1. Mandats	
2.2. Études – APC	
2.3. Études - AMO	
3. Autres informations	21
4. Conventions règlementées	21
5. Conventions courantes	21

SECONDE PARTIE

1. Gouvernance	24
2. Dirigeants, administrateurs, commissaires aux comptes, censeurs	24
2.1. Limitation de pouvoirs	
2.2. Mandats des administrateurs, commissaires aux comptes et censeurs	
2.3. Autres mandats	
3. Mandats sociaux et conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale	27
4. Tableaux des délégations	27

PREMIÈRE PARTIE

RAPPORT DE GESTION

1. Vie de la société et présentation des comptes de l'exercice

1.1. Vie de la société

1.1.1. Actionnariat

Le tableau ci-dessous récapitule l'actionnariat et la répartition des postes d'administrateurs à la clôture de l'exercice écoulé.

SITUATION ADMINISTRATIVE AU 31 DECEMBRE 2022

Capital de 225 000 euros divisé en 22 500 actions de 10 euros.

	SOUSCRIPTEURS	NOMBRE D' ACTIONS	% DU CAPITAL	MONTANT DU CAPITAL VALEUR DE L' ACTION 10€
1	Conseil Départemental d'Ille et Vilaine	18750	83,33	187500
2	CC de St Méen Montauban	500	2,22	5 000
3	Bretagne Porte de Loire Communauté	500	2,22	5 000
4	CC Couesnon Marches de Bretagne	500	2,22	5 000
5	Commune de Boisgervilly	250	1,11	2 500
6	Commune de Pleurtuit	250	1,11	2 500
7	Commune de Louvigné du Désert	250	1,11	2 500
8	Commune de Dinard	250	1,11	2 500
9	Commune de Redon	250	1,11	2 500
10	Commune des Portes du Coglais	250	1,11	2 500
11	Commune de Pipriac	250	1,11	2 500
12	Commune de Saint-Aubin du Cormier	250	1,11	2 500
13	Commune de Tresboeuf	250	1,11	2 500
	TOTAL	22 500	100	225 000

La société est composée de :

13 actionnaires, 13 postes d'administrateurs dont 10 sièges pour le conseil départemental et 3 sièges sont octroyés à l'assemblée spéciale des collectivités territoriales, trois postes de censeurs ont été créés, seuls deux postes de censeurs sont pourvus.

Les changements intervenus au cours de l'année 2022 concernant l'actionnariat, sont :

- L'entrée au capital de la SPL des communes des Portes du Coglais, de Pipriac, de Redon, de Saint-Aubin du Cormier et de Tresboeuf.

1.1.2. Les Statuts

L'article 3 des statuts intitulé « Objet » a été complété et présenté en Conseil d'Administration du 26 avril 2022 et adopté en Assemblée Générale Mixte du 06 juin 2022. La nouvelle mention est la suivante :

Article 3 - Objet - Nouvelle mention :

« La société a pour objet d'accompagner ses collectivités locales actionnaires dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques locales. Conformément au L 1531-1 du code général des collectivités territoriales, la société a pour objet d'accomplir sur décision et pour le compte de ses actionnaires, tout acte visant à mener les :

- **Études pré-opérationnelles et réalisation des opérations d'aménagement conformément à l'article L. 300-1 du Code de l'urbanisme ;**
- **Études, réalisation et gestion des équipements et infrastructures liés au développement des énergies renouvelables et à l'utilisation rationnelle de l'énergie ;**
- **Interventions sur le patrimoine immobilier, les sites fonciers naturels ou bâtis, existant ou futur, pour y conduire tous travaux de dépollution, démolition, rénovation, construction neuve, reconstruction, extension d'équipements existants ou à compléter ;**
- **Études, rénovation, réalisation et gestion d'équipements d'infrastructures ou de superstructures de nature à améliorer les fonctionnalités urbaines, et favoriser le développement du territoire par l'entremise de voiries et ouvrages routiers, réseaux divers, édifices, installations et ouvrages publics, et plus généralement toutes les interventions concourant à encourager les mobilités douces ;**
- **Acquisition de biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, en vue notamment de leur gestion ou de la constitution de réserves foncières y compris pour des sujets d'expropriation.**

De manière plus générale, elle pourra en outre réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet et qui contribuent à sa réalisation, notamment toutes les missions d'ingénierie et d'assistance à maîtrise d'ouvrage. À cet effet, la société pourra effectuer toute démarche administrative nécessaire, et passer toute convention appropriée, pour mener toutes les opérations mobilières, immobilières, civiles, commerciales, industrielles, juridiques et financières se rapportant à l'objet défini ci-dessus.

La SPL exercera ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires et pour leur compte exclusif. »

1.1.3. Les séances du Conseil d'Administration en 2022

Le Conseil d'Administration informe les actionnaires qu'il s'est réuni par deux fois au cours de l'année 2022 :

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 26 avril 2022 à 9 h 30

Participation des administrateurs : 11 administrateurs présents, 6 administrateurs excusés.

Ordre du jour :

A – VIE SOCIALE DE LA SOCIETE

Point 1 . Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 septembre 2021

Point 2 . Retrait d'un administrateur du Conseil départemental au sein du Conseil d'administration de la SPL

Point 3 . Désignation d'un nouvel administrateur du Conseil départemental au sein du Conseil d'administration de la SPL

Point 4 . Agrément de l'Entrée au capital de la commune des Portes du Coglais Désignation d'un représentant pour la commune des Portes du Coglais

Point 5 . Agrément de l'Entrée au capital de la commune de Pipriac Désignation d'un représentant pour la commune de Pipriac

- Point 6 . Agrément de l'Entrée au capital de la commune de Redon Désignation d'un représentant pour la commune de Redon
- Point 7 . Constitution d'une Assemblée Spéciale.
- Point 8 . Projet de règlement de l'Assemblée spéciale
- Point 9 . Proposition de la modification des statuts
- Organisation de l'Assemblée Générale Mixte**
- Point 10 .Arrêté des comptes 2021
- Intervention de Monsieur FRANCHI** – Expert-comptable
- Point 11 .Présentation du projet de Rapport de gestion
- Point 12 .Proposition des résolutions de l'Assemblée Générale Mixte.
- Point 13 .Convocation de l'Assemblée Générale Mixte
- Point 14 .Groupement de commande

B – FONCTIONNEMENT DE LA SOCIETE

- Info 1 •Budget prévisionnel 2022
- Info 2 •Nouveaux locaux

C – INFORMATIONS ET VIE DES OPERATIONS

- Info 3 • Revue de projets
 - I • Mandats OP CD35 – Bâtiments / CD 35 – ENS / Autres collectivités.
 - II • Nouvelles opérations en cours de préparation
 - III • Opérations réalisées en AMO
 - IV • Dispositifs APC – renouvellement du marché et enveloppe de crédit
- Info 4 • Synthèse des contacts en cours « EPCI et aux 29 petites Villes de Demain »

D – QUESTIONS DIVERSES

E – POUVOIR ET ORGANISATION DU PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Point 15 .Pouvoir pour les formalités
- Point 16 .Fixation du prochain conseil d'administration

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 10 octobre 2022 à 15 H 30

Participation des administrateurs : 10 administrateurs présents, 3 administrateurs excusés.

Ordre du jour :

A – VIE SOCIALE DE LA SOCIETE

- Point 1 . Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 avril 2022
- Point 2 . Agrément de l'Entrée au capital de la commune de Saint-Aubin du Cormier
- Point 3 . Désignation d'un représentant pour la commune de Saint-Aubin du Cormier
- Point 4 . Agrément de l'entrée au capital de la commune de Tresboeuf
- Point 5 . Désignation d'un représentant pour la commune de Tresboeuf
- Point 6 . Mise en place de l'assemblée spéciale : rappel les éléments fondant cette démarche.
- Point 7 . Désignation des représentants de l'Assemblée Spéciale siégeant au conseil d'administration
- Point 8 . Désignation des censeurs
- Point 9 . Modalités de fonctionnement retenues dans le cadre de la création de l'assemblée spéciale
- Organisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire : exposé des motifs**
- Point 10 .Proposition des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire.
 - Première résolution : Entrée au capital de Saint Aubin du Cormier
 - Deuxième résolution : Désignation d'un représentant de la commune de Saint Aubin du Cormier
 - Troisième résolution : Entrée au capital de Tresboeuf
 - Quatrième résolution : Désignation d'un représentant de la commune de Tresboeuf
 - Cinquième résolution : désignation des représentants de l'Assemblée Spéciale siégeant au conseil d'administration
 - Sixième résolution : désignation des censeurs
 - Septième résolution : pouvoirs
- Point 11 .Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire

B – FONCTIONNEMENT DE LA SOCIETE

- Info 1 • Budget prévisionnel 2022

C – INFORMATIONS ET VIE DES OPERATIONS

- Info 2 • Revue de projets
 - I • Focus sur les projets des nouveaux actionnaires
 - II • Mandats OP CD35 – Bâtiments / CD 35 – ENS / Autres collectivités.
 - III • Opérations réalisées en AMO
 - IV • Dispositifs des missions APC

D – QUESTIONS DIVERSES

E – POUVOIR ET ORGANISATION DU PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION

Point 12 .Pouvoir pour les formalités

Point 13 .Fixation du prochain conseil d'administration

1.1.4.Les séances en Assemblées Générales en 2022

Les actionnaires se sont réunis deux fois en Assemblée Générale au cours de l'année 2022.

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE du 07 juin 2022 à 11 h 30 dans la Salle de l'Assemblée à l'Hôtel du Département, 1 avenue de la Préfecture à RENNES (35).

Participation des actionnaires : 8 actionnaires étaient présents représentant 22.500 actions.

Ordre du jour :

Résolutions présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire

- I. Lecture du Rapport de Gestion et du Gouvernement d'Entreprise du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire,
- II. Lecture du Rapport Général sur les comptes annuels et du rapport spécial sur les conventions réglementées du Commissaire aux Comptes,
- III. Première résolution : Approbation des comptes de l'exercice 2021 – quitus aux administrateurs
- IV. Deuxième résolution : Affectation du résultat
- V. Troisième résolution : Approbation des conventions réglementées,
- VI. Quatrième résolution : Modification des représentants du Conseil départemental

Résolutions présentées à l'Assemblée Générale Extraordinaire

- VII. Cinquième résolution : Nouvelle collectivité actionnaire : Commune des Portes du Coglais
- VIII. Sixième résolution: Mandataire de la Commune des Portes du Coglais
- IX. Septième résolution : Nouvelle collectivité actionnaire : Commune de Pipriac
- X. Huitième résolution : Mandataire de la Commune de Pipriac
- XI. Neuvième résolution : Nouvelle collectivité actionnaire : Commune de Redon
- XII. Dixième résolution - Mandataire de la Commune de Redon
- XIII. Onzième résolution : Modification des statuts - article 3 : Objet
- XIV. Douzième résolution : Pouvoirs.
- XV. Questions Diverses

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du 07 novembre 2022 à 14 h 15 dans la Salle du Foyer à l'Hôtel du Département, 1 avenue de la Préfecture à RENNES (35).

Participation des actionnaires : 6 actionnaires étaient présents ou représentés, représentant 21.250 actions et cinq actionnaires étaient absents.

Ordre du jour :

Résolutions présentées à l'Assemblée Générale

- I. Première résolution : Agrément en qualité de nouvel actionnaire de la commune de Saint-Aubin du Cormier
- II. Deuxième résolution : Désignation d'un représentant pour la commune de Saint-Aubin du Cormier
- III. Troisième résolution : Agrément en qualité de nouvel actionnaire de la commune de Tresboeuf
- IV. Quatrième résolution : Désignation d'un représentant pour la commune de Tresboeuf
- V. Cinquième résolution : Adoption du règlement intérieur et attribution de trois postes d'administrateurs suite à l'installation de l'Assemblée Spéciale et à la désignation de ses représentants siégeant au conseil d'administration
- VI. Sixième résolution : Attribution et désignation de deux postes de censeurs suite à l'installation de l'Assemblée Spéciale
- VII. Septième résolution : pouvoirs
- VIII. Questions Diverses

Constitution de l'équipe au 31 décembre 2022

Le personnel de la **SPL** se compose au **31 décembre 2022** d'1 ETP. La masse salariale brute s'élève à 40 239 € pour l'exercice.

Association des salariés aux résultats : participation, intéressement, PEE

Conformément à l'accord d'intéressement en vigueur, aucun montant n'a été comptabilisé au titre de l'exercice 2022, au regard du résultat comptable de l'exercice 2022.

1.2. Présentation des comptes annuels

Nous vous proposons de vous présenter, dans cette partie du rapport, de gestion les résultats les plus significatifs, dans les domaines comptables et financiers.

Détermination du résultat comptable

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

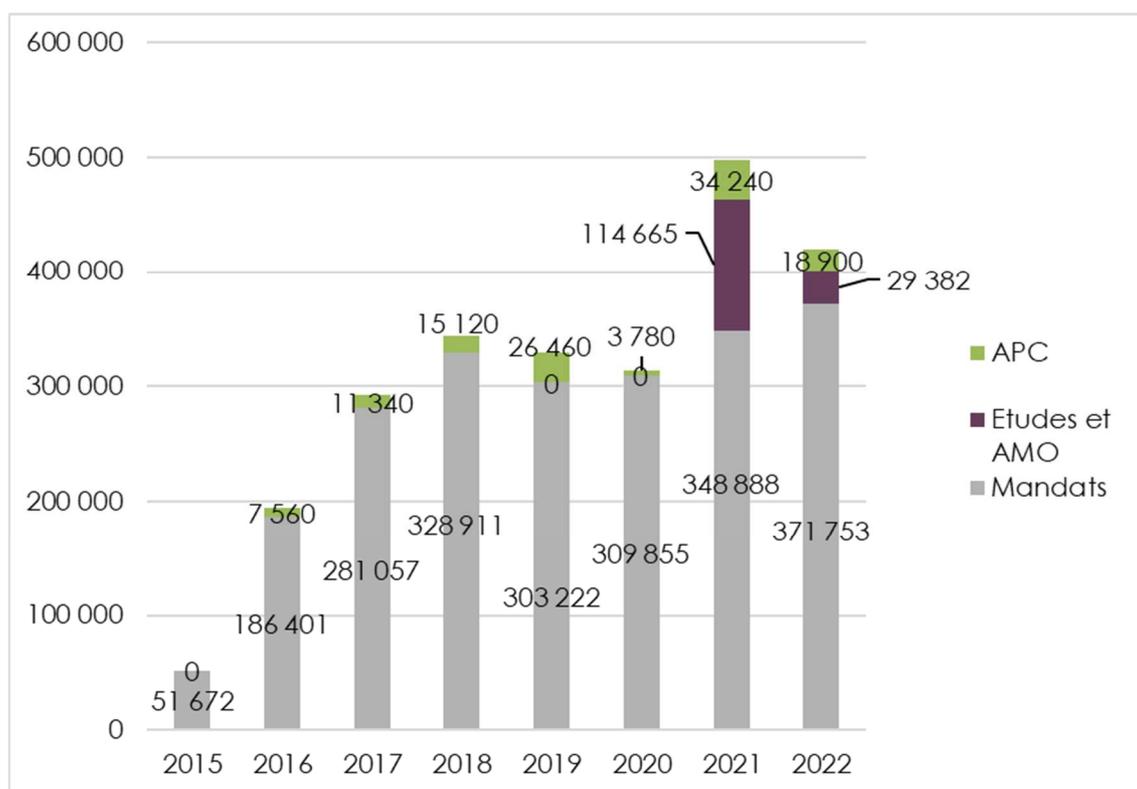
L'activité de la société se solde pour le dernier exercice clos au 31 décembre **2022** par un **résultat déficitaire de 24 851,38 €**. Il était bénéficiaire de 16 322,50€.31 décembre 2021.

1.2.1.Compte de résultat

Montants en euros	Exercice N	Var N/N-1	Exercice N-1
Produits d'exploitation			
Mandats	371 753	+22 865	348 888
AMO	29 382	-85 283	114 665
APC (Assistance aux petites Communes)	18 900	-15 340	34 240
CHIFFRES D'AFFAIRES	420 035	-77 758	497 793
Sous-traitance	-5 160	-50 580	-55 740
MARGE BRUTE COMPTABLE	414 875	-27 178	442 053
Autres achats et charges externes	-15 013	-1 214	-13 799
Assurances	-12 462	+7 444	-5 018
Honoraires	-8 722	-195	-8 917
Moyens matériels mis à disposition	-74 460	+3 757	-70 703
Dotations aux amortissements	-4 967	+4 787	-180
Charges de fonctionnement	-115 624	+17 007	-98 617
Personnel extérieur et mis à disposition	-272 716	+3 828	-268 888
Salaires & charges sociales	-56 468	-275	-56 743
Personnel	-329 184	+3 553	-325 631
Impôts, taxes & versements assimilés	-1 045	-293	-1 338
Autres charges et produits	-19	+15	-4
Dotations pour dépréciation des créances	3 043	- 6 086	-3 043
RESULTAT D'EXPLOITATION	-27 954	-41 374	13 420
RESULTAT FINANCIER	3 103	-432	3 535
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-24 851	-41 806	16 955
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-	-
Impôt sur les bénéfices	-	-633	-633
RESULTAT NET	-24 851	-41 173	16 322

► Analyse détaillée des produits

Le **chiffre d'affaires global** de la société atteint **420 035 €** en 2022. Il a évolué de la manière suivante:



Bien que **la rémunération de gestion de mandat progresse de 22 865 € en 2022 (+6,5%)**, le **chiffre d'affaires recule d'environ 15%**.

D'une part les produits d'études et AMO ont régressé de 85 k€. Ce recul s'explique notamment par le caractère « exceptionnel » de la mission de Beauregard dont 62% a été facturée en 2021 (90k€ facturés en 2021 contre 20 k€ en 2022 - voir ci-après). Il convient toutefois de préciser qu'une partie de cette prestation est réalisée en sous-traitance et a fait l'objet d'une facturation pour 56 k€ en 2021.

D'autre part, le montant total facturé en 2022 au titre des missions d'Assistance aux Petites Communes (APC) diminue de 15 k€.

En 2022, la SPL a **signé plusieurs avenants révisant le cadencement des rémunérations de certains mandats** (notamment la réhabilitation énergétiques de 4 collèges et d'une cité scolaire pour le compte du Département). En effet, pour ces mandats, des négociations ont été entreprises avec les services du Département pour créer des étapes de facturation intermédiaires permettant de couvrir les charges engagées par la société en vue mener à bien ces programmes sans pour autant augmenter la rémunération globale de la SPL.

► Analyse détaillée des charges

Charges de fonctionnement

Poste	Montant	Variation de l'exercice	Commentaire
Autres achats et charges de externes	15 k€	+1 k€	Il s'agit essentiellement de fournitures, frais bancaires et de frais de publicité et communication.
Assurances	12 k€	+9 k€	Les charges d'assurance RC a augmenté de 7k€ en 2022. Son coût dépend notamment du montant des dépenses réalisées dans le cadre des mandats sur l'exercice antérieur. Or ces dernières avaient fortement augmenté en 2021 par rapport à 2020 (+50%). A noter que ce poste inclut l'assurance CNR (Constructeur Non Réalisateur) qui fait l'objet d'un étalement sur 10 ans à compter de la livraison de la construction.
Honoraires	9 k€	-€	Honoraires d'expertise-comptable et de commissariat aux comptes. Pas de variation en 2022.
Moyens matériels mis à disposition	74 k€	+4k€	Croissance liée à l'augmentation du coût refacturé par Terre & Toit à la SPL.
Dotation aux amortissements	5	+5	Des travaux d'agencement ont été réalisés dans les nouveaux locaux situés au VDC. Ces travaux d'un montant de 60 k€ font l'objet d'un amortissement sur 10 ans.

Personnel

Poste	Montant	Variation de l'exercice	Commentaire
Personnel extérieur et mis à disposition	273 k€	+4 k€	Il s'agit du personnel refacturé par Terre & Toit dont le montant reste relativement stable par rapport à 2021. En 2022, le temps cumulé consacré à la SPL par les salariés de Terre & Toit évolue légèrement à la hausse (27,6% contre 26,7% en 2021).
Personnel propre	56 k€	- k€	Il n'y a pas eu d'évolution de coût de ce poste en 2022.

Pour information la SPL Construction Publique d'Ille-et-Vilaine a fait l'objet d'un contrôle URSSAF qui s'est conclu par une absence de redressement.

TABLEAU DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	mois
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) <i>Capital social</i>	225 000	225 000	225 000	225 000	225 000
b) <i>Nombre d'actions émises</i>	22 500	22 500	22 500	22 500	22 500
c) <i>Nombre d'obligations convertibles en actions</i>					
CHIFFRES D'AFFAIRES ET RESULTATS					
a) <i>Chiffre d'affaires hors taxes</i>	420 053	497 794	313 635	329 682	344 031
b) <i>Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions</i>	20 179	20 179	-14 567	2 382	34 448
c) <i>Impôt sur les bénéfices</i>	-	633	-	567	1 126
d) <i>Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions</i>	-19 884	19 546	-14 212	1 815	33 322
e) <i>Bénéfice après impôt, amortissements & provisions</i>	-24 851	16 322	-14 567	1 460	33 147
f) <i>Montants des bénéfices distribués</i>	0	0	0	0	0
g) <i>Participation des salariés</i>	0	0	0	0	0
RESULTAT PAR ACTION					
a) <i>Bénéfice après impôt, mais avant amortissements</i>	0	0,8	0	0	1,5
b) <i>Bénéfice après impôt, amortissements provisions</i>	0	0,7	0	0	1,5
c) <i>Dividende versé à chaque action</i>	0	0	0	0	0
PERSONNEL					
a) <i>Nombre de salariés en ETP</i>	1	1	1	1	2
b) <i>Montant de la masse salariale</i>	40 239	39 594	36 436	19 277	15 511
c) <i>Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux</i>	15 125	15 037	12 965	7 781	6 014

BILAN

ACTIF	2022	2021	PASSIF	2022	2021
Immobilisations incorporelles	0	0	Capital Social	225 000	225 000
Immobilisations corporelles	54 640	59 608	Réserves légales	4 240	3 423
Immobilisations financières	153	153	Autres réserves et RàN	2 470	-13 035
ACTIF IMMOBILISE	54 793	59 760	RESULTAT DE L'EXERCICE	-24 851	16 323
Stocks	0	0	Subventions d'investissement	0	0
Avances et acomptes versés	0	0	Provisions réglementées	0	0
Créances clients & autres	543 413	4 495 638	CAPITAUX PROPRES	206 859	231 710
VMP	0	0	AUTRES FONDS PROPRES	0	0
Disponibilités	7 778 946	3 337 234	PROV. RISQUES ET CHARGES	0	0
Charges constatées d'avance	50 141	49 947	Dettes financières	0	2 435
ACTIF CIRCULANT	8 372 500	7 882 819	Avances et acomptes reçus	0	0
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	0	Dettes d'exploitation	1 574 379	1 974 786
			Dettes diverses	6 646 056	5 733 649
			Produits constatés d'avance	0	0
			DETTES	8 220 435	7 710 870
TOTAL	8 427 293	7 942 579	TOTAL	8 427 293	7 942 579

ACTIF IMMOBILISE

La SPL CPIV a réalisé des travaux d'agencement relatifs aux nouveaux locaux qu'elle occupe depuis fin février 2022 pour 59 608 €. Ces travaux font l'objet d'un amortissement sur 10 ans. Ainsi, il a été doté 4 967 € de charge d'amortissement au titre de l'exercice 2022.

Les immobilisations financières correspondent à des titres de participations auprès du Crédit Coopératif.

ACTIF CIRCULANT

L'actif circulant regroupe celui lié au fonctionnement propre de la SPL et celui lié aux mandats.

Les créances clients comprennent notamment 244 697 € de créances client de la structure (rémunérations à percevoir). Le recul significatif de ce poste provient de l'absence de demandes d'avances non réglées à la date de clôture de l'exercice.

Les disponibilités (trésorerie disponible) s'élèvent à 7 778 946 €. Elles incluent le fonds de roulement destiné à faire face aux dépenses des mandats atteint 7 657 483 € au 31/12/2022. Le montant de la trésorerie propre de la SPL CPIV est 121 463 €.

CAPITAL, SITUATION NETTE, CAPITAUX (OU FONDS) PROPRES

Le capital social n'a pas varié en 2022.

DETTES

La société n'a pas eu recours à l'emprunt. Les dettes sont toutes des dettes à court terme et concernent :

- les dettes fournisseurs : 1 241 577 € pour les opérations de mandats et 269 792 € relatifs à la structure.
- les dettes fiscales : Elles incluent 52 693 € de dette de TVA.
- Le solde relatif aux opérations en mandat s'établit à 6 637 570 €.

INFORMATIONS SUR LE SOLDE DES CREANCES CLIENTS ET DES DETTES FOURNISSEURS DE L'EXERCICE

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice
dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4)
(en TTC)

	Article D.441 I-1 : factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I-1 : factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
A - Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	74					52	46					2
Montant total des factures concernées	595 349	580 372	62 655	34 170	143 908	821 105	428 252	32 760	0	0	0	32 760
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	6,41%	6,25%	0,67%	0,37%	1,55%	8,84%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice							71,69%	5,48%	0,00%	0,00%	0,00%	5,48%
B - Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues						5						2
Montant total des factures exclues												5 350
C - Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : Délais légaux : 30 jours fin de mois						Délais contractuels : Délais légaux : 30 jours fin de mois					

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT NET ANNUEL

- Le conseil d'administration propose d'affecter la perte comptable de 24 851,38 € :
- en report à nouveau pour la totalité.

2. Activité opérationnelle de l'exercice écoulé

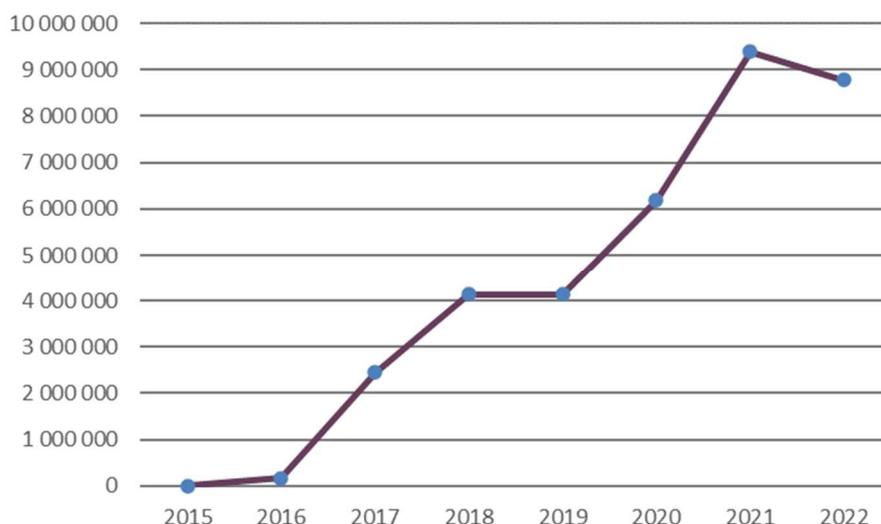
2.1. Mandats

Au **31/12/2022**, la SPL Construction Publique d'Ille-et-Vilaine suivait **22 opérations** dans de cadre de **mandat de construction ou de réhabilitation**.

21 de ces opérations sont réalisées pour le compte du Département d'Ille-et-Vilaine et 1 opération est réalisé pour la Ville de Dinard.

Le montant des **dépenses TTC** (hors rémunération de la SPL) facturées en **2022** dans le cadre des mandats en portefeuille s'élève à **8 819 677 €**.

Évolution des dépenses d'opérations



Pour faire face à ces dépenses à celles à venir, **la SPL Construction Publique d'Ille-et-Vilaine a reçu en 2022 13 636 465 € d'avance des mandats**.

Au 31/12/2022, la situation financière des mandats en portefeuille (non clôturés) est la suivante :

Nom Projet	Mandat	Avancement	Enveloppe convention (TTC)	Dépenses (TTC)			Avances (TTC)		Solde de trésorerie
				facturées	payées	Avantc	Versées	%	
LE RHEU - Collège Georges Brassens	CD35	En clôture	1 245 367,29	1 245 994,22	1 245 994,22	100%	1 245 367,30	100%	626,92
JANZE - CIS	CD35	En clôture	1 430 000,00	1 430 987,60	1 430 987,60	99%	1 430 987,60	99%	0,00
VERN SUR SEICHE - CIS	CD35	En clôture	1 380 000,00	1 379 008,36	1 379 008,36	100%	1 380 000,00	100%	991,64
PIPRIAC - CER	CD35	En clôture	1 700 000,00	1 444 471,91	1 444 471,91	85%	1 446 148,50	85%	1 676,59
FOUGERES - Collège Gandhi	CD35	En GPA	3 526 000,00	3 301 439,11	3 295 443,59	94%	3 429 843,52	97%	134 399,93
RENNES - ESC Maurepas	CD35	En travaux	14 930 000,00	10 435 470,32	9 903 462,74	70%	12 648 021,01	85%	2 744 558,27
MAEN ROCH - ESCC	CD35	En GPA	5 831 244,00	5 518 477,70	5 518 477,70	95%	5 563 137,00	95%	47 438,30
DOL DE BRETAGNE - CDAS	CD35	En GPA	2 400 000,00	2 282 413,36	2 198 000,13	95%	2 295 105,73	96%	97 105,60
VITRE - Collège Les Rochers Sévigné	CD35	En clôture	1 950 000,00	1 926 230,41	1 926 230,41	99%	1 949 999,63	100%	23 769,22
Plélan Le Grand - CIS	CD35	En GPA	1 690 000,00	1 626 084,54	1 626 084,54	96%	1 690 000,00	100%	63 915,46
RETIERS - CIS (40%)	CD35	En travaux	1 672 320,00	81 255,06	53 151,76	5%	547 527,60	33%	494 375,84
RETIERS - CER (60%)	CD35	En travaux	2 508 480,00	121 882,58	79 727,63	5%	821 291,40	33%	741 563,77
ST AUBIN DU CORMIER - CIS (50%)	CD35	En travaux	2 040 000,00	83 707,89	56 856,79	4%	1 113 059,77	55%	1 056 202,99
ST AUBIN DU CORMIER - CER (50%)	CD35	En travaux	2 040 000,00	83 707,89	56 856,79	4%	1 113 059,77	55%	1 056 202,99
MARPIRE Restauration Moulin de Corb	CD35-ENS	En travaux	957 600,00	374 047,30	305 278,81	39%	401 932,23	42%	96 653,42
ST AUBIN DU CORMIER - Restructurat	CD35-ENS	Préliminaire	3 228 000,00	157 762,03	143 858,06	5%	275 271,00	9%	131 412,94
BETTON - Collège François Truffaut	CD35	En travaux	4 082 000,00	195 352,45	154 306,27	5%	215 199,00	5%	60 892,73
DINARD Digue	COMMUNE	En GPA	1 059 807,04	969 227,04	930 699,78	91%	1 059 807,04	100%	129 107,26
COMBOURG - Cité scolaire	CD35	Préliminaire	15 750 000,00	132 402,87	132 402,87	1%	585 600,00	4%	453 197,13
RENNES - Collège Clotilde VAUTIER	CD35	Préliminaire	5 130 000,00	30 006,67	27 211,97	1%	97 160,00	2%	69 948,03
DOL DE BRETAGNE - Collège Paul FEVAL	CD35	Préliminaire	4 386 000,00	34 185,91	33 896,97	1%	122 830,00	3%	88 933,03
SAINT-MALO - Collège Duguay TROUIN	CD35	Préliminaire	4 350 000,00	43 087,66	17 124,00	1%	116 184,00	3%	99 060,00
CHÂTEAUGIRON - Collège Victor SEGAL	CD35	Préliminaire	3 420 000,00	35 465,05	35 465,05	1%	102 169,00	3%	66 703,95
LORMANDIERE Fours à chaux (Phase 2)	CD35-ENS	Préliminaire	5 250 000,00	-	-	0%	-	0%	-
TOTAUX :			91 976 818,33	32 932 667,93	31 994 997,94	36%	39 649 701,10	43%	7 657 482,16

Informations sur la commande publique liée à la SPL en 2022.

La commande publique générée par les opérations confiées à la SPL s'élève pour 2022 à un total de 12 203 678,05 € HT (soit 14 644 413,66 € TTC). Les dossiers ont été présentés en CAO du maître d'ouvrage concerné par les opérations ; ici essentiellement le Département.

Nom de l'opération	Type de travaux	Durée marché	Montant HT
6014. CIS-CER-Ateliers ENS Retiers	Travaux	15 mois	2 964 710,77 €
6015. CIS-CER St Aubin du Cormier	Travaux	16 mois	2 925 852,14 €
6018. Restauration Château ENS St Aubin du Cormier	Travaux	26 mois	2 198 706,14 €
6020. Extension Collège Betton	Travaux	21 mois	2 839 444,00 €
TOTAL TRAVAUX			10 928 713,05 €
6023. Collège Vautier. Rénovation thermique Rennes.	Maîtrise d'œuvre	42 mois	370 000,00 €
6024. Collège Paul Féval. Rénovation thermique. Dol de Bretagne.	Maîtrise d'œuvre	42 mois	344 065,00 €
6025. Collège Duguay Trouin. Rénovation thermique. St Malo.	Maîtrise d'œuvre	46 mois	315 760,00 €
6026. Collège Victor Ségalen. Rénovation thermique. Chateaugiron.	Maîtrise d'œuvre	42 mois	245 140,00 €
6022. Cité scolaire Combourg. Rénovation et extension du site	Maîtrise d'œuvre	74 mois	1 650 589,29 €
TOTAL Maîtrise d'œuvre			2 925 554,29 €
TOTAL GENERAL			13 854 267,34 €

Pour **gérer ces mandats**, la SPL a perçu en 2022 **371 752,70 € HT**.

Nom Projet	Mandat	Avancement	Rémunération HT			
			Enveloppe	Facturée (hors révisions)	%	Facturée en 2022 (Mtt HT révisé)
LE RHEU - Collège Georges Brassens	CD35	En clôture	41 666,67	41 666,67	100%	-
JANZE - CIS	CD35	En clôture	60 000,00	60 000,00	100%	3 312,00
VERN SUR SEICHE - CIS	CD35	En clôture	60 000,00	57 000,00	95%	-
PIPRIAC - CER	CD35	En clôture	85 000,00	85 000,00	100%	4 692,00
FOUGERES - Collège Gandhi	CD35	En GPA	130 714,65	125 251,44	96%	14 345,76
RENNES - ESC Maurepas	CD35	En travaux	426 902,47	399 983,07	94%	48 108,51
MAEN ROCH - ESCC	CD35	En GPA	193 608,36	184 502,16	95%	-
DOL DE BRETAGNE - CDAS	CD35	En GPA	86 881,04	83 298,54	96%	11 709,77
VITRE - Collège Les Rochers Sévigné	CD35	En clôture	88 175,00	84 112,50	95%	-
Plélan Le Grand - CIS	CD35	En GPA	73 500,00	69 825,00	95%	10 819,20
RETIERS - CIS (40%)	CD35	En travaux	55 681,60	35 199,60	63%	11 400,39
RETIERS - CER (60%)	CD35	En travaux	83 522,40	52 799,40	63%	17 100,58
ST AUBIN DU CORMIER - CIS (50%)	CD35	En travaux	58 116,00	37 036,00	64%	12 719,86
ST AUBIN DU CORMIER - CER (50%)	CD35	En travaux	58 116,00	37 036,00	64%	12 719,86
MARPIRE Restauration Moulin de Corb	CD35-ENS	En travaux	30 940,00	29 393,18	95%	10 236,70
ST AUBIN DU CORMIER - Restructuratio	CD35-ENS	Préliminaire	148 500,00	92 160,70	62%	32 019,50
BETTON - Collège François Truffault	CD35	En travaux	125 000,00	75 873,64	61%	12 143,86
DINARD Digue	COMMUNE	En GPA	35 293,00	31 763,70	90%	10 267,51
COMBOURG - Cité scolaire	CD35	Préliminaire	469 420,00	84 495,60	18%	46 942,00
RENNES - Collège Clotilde VAUTIER	CD35	Préliminaire	194 940,00	37 038,60	19%	21 443,40
DOL DE BRETAGNE - Collège Paul FEVAL	CD35	Préliminaire	184 212,00	42 368,76	23%	27 631,80
SAINT-MALO - Collège Duguay TROUIN	CD35	Préliminaire	182 700,00	42 021,00	23%	27 405,00
CHÂTEAUGIRON - Collège Victor SEGAL	CD35	Préliminaire	153 900,00	35 397,00	23%	23 085,00
LORMANDIERE Fours à chaux (Phase 2)	CD35-ENS	Préliminaire	273 000,00	32 760,00	12%	13 650,00
TOTAUX :			3 299 789,19	1 855 982,56	56%	371 752,70

Mandats

L'activité de l'exercice 2022 est la suivante :

Un nouveau mandat de travaux sur le secteur des ENS des Lormandières.

1. **L'Espace social commun à DOL DE BRETAGNE**
Livraison effectuée 2nde semestre 2022.
2. **L'espace social et culturel commun de Rennes Maurepas :**
Livraison prévue en juin 2023.
3. **La réhabilitation du collège Gandhi à Fougères :**
Un chantier très compliqué en espace occupé et sources d'aléas multiples. GPA jusqu'en septembre 2023.
4. **La rénovation du self du Collège de BETTON :**
Les travaux ont commencé début 2023. Livraison prévue pour fin 2024
5. **Le CIS à PLÉLAN LE GRAND**
Livraison effectuée second trimestre 2022
6. **La construction du CIS/CER/ENS de RETIERS**
Les travaux ont commencé début 2023 – 3^{ème} trimestre 2023

7 . La construction du CIS/CER/ENS de St Aubin du Cormier.

Les travaux ont commencé début 2023 – 3^{ième} trimestre 2023

8 . Verrière sur les commerces (confiserie, snack) de la digue de la plage à Dinard.

Livrée en juin 2022 et sous GPA. Des difficultés liées à l'étanchéité à l'eau non réglées et une entreprise de couverture ayant déposé le bilan. Des travaux de reprise sont prévus en 2023.

9 . La réhabilitation du Moulin de Corbière à Marpiré :

Livraison prévue 1^{er} semestre 2023.

10 . La restauration du site du château de St-Aubin du Cormier.

Démarrage des travaux début 2023 – fin 2024

11 . Les nouvelles opérations de rénovation thermique dans 4 collèges

Retard pris du fait d'additifs demandés par le maître d'ouvrage

12 . Extension – Rénovation de la cité scolaire de Combourg.

Dossier de maîtrise d'œuvre validé début 2023 – Etudes en cours – livraison fin 2025

2.2. Etudes – Assistance aux Petites Communes

2022 a été une année moindre en nombre de dossier APC. A noter que des dossiers initiés en 2021 ont été terminés et payés en 2022. Et 2 dossiers APC ont été suivis d'AMO réalisées par la SEM T&T.

THEMATIQUES	COMMUNES	DESCRIPTION
PATRIMOINE	Miniac sous Bécherel. 2022	Formalisation d'un cahier des charges en vue d'une consultation pour une salle polyvalente communale.
PATRIMOINE	St Symphorien 2022	Projet de rénovation immobilière en centre-bourg
FONCIER	St Gondran. 2022	L'étude d'une implantation de la salle multifonctions sur deux sites éventuels
FINANCIER	Le Petit Fougeray 2022	Suivi d'un projet privé en Lotissement et besoins en équipements publics
FONCIER	Tresboeuf 2022	Conseils pour procédure de préemption sur un foncier bâti jouxtant un équipement public communal et opportunité de densification

L'APC du Theil de Bretagne a été suivie d'un accompagnement pour organiser une consultation et rechercher un maître d'œuvre, idem, St Symphorien.

Collectivité	Objet	Marché HT	Facturé	% facturé	Dont facturé en 2022
BOISGERVILLY	Suivi de la ZAC Brocéliande	155 477,50	31 806,25	20%	8 404,25
DEPARTEMENT	Etude immobilière et d'aménagement urbain du site Beauregard à rennes	145 975,00	100 010,00	69%	19 665,00
PLEURTUIT	Phase consultation des entreprises pour une école de musique	1 487,50	1 312,50	88%	1 312,50
PIPRIAC	Montage préopérationnel d'un lotissement communal	15 175,00	-	0%	
REDON	Pré-cadrage de l'étude du projet urbain secteur Bellevue	7 450,00	-	0%	
REDON	Suivi opérationnel fin de la tranche 1 ZAC Châtel Haut Patis	35 250,00	-	0%	
				Total :	29 381,75

Etude immobilière sur le site de Beauregard.

A été interrompue du fait de réflexion en interne de la collectivité et de travaux effectués dans les locaux libérés par la Préfecture à usage des services départementaux qui étaient en location en proximité dans les quartiers.

3. AUTRES INFORMATIONS

- **Changements intervenus dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation**
NEANT
- **Evènements importants survenus entre la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi**
NEANT
- **Activité de la société en matière de recherche et développement**
NEANT
- **Montant global des charges non déductibles**
Dans le cadre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts, il n'a été rapporté aux bénéficiaires soumis à l'impôt sur les sociétés aucun frais non admis en déduction.
- **Montant des dividendes mis en distribution au cours des exercices précédents**
Année n-1 (2021) : 0 €
Année n-2 (2020) : 0 €
Année n-3 (2019) : 0 €
Année n-4 (2018) : 0 €
Année n-5 (2017) : 0 €
- **Abattement 40 % (personnes physiques) :**
San objet

4. Conventions réglementées

Nouvelles conventions

Il n'y a pas eu de nouvelle convention réglementée en 2022

Conventions renouvelées

5. Conventions courantes

Les conventions courantes sont les suivantes :

CONVENTIONS COURANTES

Convention	Période	Prestataire (Fournisseur)	Utilisateur (Client)	Montant HT facturé en 2022
Mise à disposition du personnel	2021-2022	SADIV	SPL CPIV	272 727 €
Répartition des coûts de fonctionnements	2021-2022	SADIV	SPL CPIV	74 460 €

SECONDE PARTIE

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. Gouvernance

Par délibération en date du 30 mars 2017, le conseil d'administration a opté pour la séparation des fonctions de président et de directeur général.

2. Dirigeants, administrateurs, commissaires aux comptes, censeurs

Monsieur Christophe MARTINS a été désigné président du conseil d'administration, par délibération du conseil d'administration du 28 septembre 2020, pour la durée de son mandat d'administrateur. Monsieur MARTINS ne perçoit pas d'indemnité au titre de sa fonction de Président.

Madame Anne-Françoise COURTEILLE a été désignée vice-présidente pour la durée de son mandat électif. Madame COURTEILLE ne perçoit pas d'indemnité au titre de sa fonction de vice-présidente. Elle peut en l'absence du Président présider la séance du conseil ou de l'Assemblée Générale.

Le directeur général, **Monsieur Patrice TOLLEC**, a été désigné par délibération du conseil d'administration du 03 mars 2020,

En tant que directeur général, et au titre de ce mandat social exclusivement, Monsieur TOLLEC perçoit une rémunération fixée à 265 € brut mensuel soit 3.180 euros bruts annuels, versés par douzièmes.

2.1. Limitation de pouvoirs

Monsieur TOLLEC dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, sous les réserves suivantes :

- Il doit se conformer aux dispositions du règlement d'achat mis en place par le conseil au titre de statut de pouvoir adjudicateur de la société ;
- Il doit recourir à l'autorisation du conseil d'administration pour toutes acquisitions et toutes aliénations de biens mobiliers et immobiliers au-delà d'un montant de 1 200 000 € H.T.
- Il doit recourir à l'autorisation du conseil d'administration pour consentir, accepter, céder, résilier tous baux et locations au-delà d'un montant de 300 000 € HT.
- Il doit recourir à l'autorisation du conseil d'administration pour souscrire des emprunts pour le fonctionnement propre de la société.
- Il doit recourir à l'autorisation du conseil d'administration pour céder ou aliéner le patrimoine propre de la société

Monsieur TOLLEC cumule ce mandat social avec son contrat de travail ; il est, pour ce contrat de travail, placé sous l'autorité hiérarchique du Président.

2.2. Mandats des administrateurs, commissaires aux comptes et censeurs

Le tableau ci-dessous récapitule les mandats des administrateurs et commissaires aux comptes, censeurs.

Noms des administrateurs	Actionnaire	Durée mandat		
		Statuts	AG	CA
Christophe MARTINS	Conseil Départemental	6 ans		28/09/2021
Anne-Françoise COURTELLE	Conseil Départemental	6 ans		28/09/2021
Anne MAINGUET-GRALL	Conseil Départemental	6 ans		28/09/2021
Benoit SOHIER	Conseil Départemental	6 ans		28/09/2021
Nicolas PERRIN	Conseil Départemental	6 ans		28/09/2021
Jean-Paul GUIDONI	Conseil Départemental	6 ans		28/09/2021
Frédéric MARTIN	Conseil Départemental	6 ans		26/04/2022
Bernard DELAUNAY	Conseil Départemental	6 ans		28/09/2021
Arnaud SALMON	Conseil Départemental	6 ans		28/09/2021
Jean-François BOHANNE	Conseil Départemental	6 ans		28/09/2021
Vincent MINIER	Président de l'Assemblée Spéciale des Collectivités Territoriales CC Porte de Loire Communauté	6 ans	07/11/2022	10/10/2022
Lionel REMANDE	Siégeant au titre de représentant de l'Assemblée Spéciale des Collectivités Territoriales - Commune de Redon	6 ans	07/11/2022	10/10/2022
Franck PICHOT	Siégeant au titre de représentant de l'Assemblée Spéciale des Collectivités Territoriales - Commune de Pipriac	6 ans	07/11/2022	10/10/2022

Noms des commissaires aux comptes	Durée mandat	
	Statuts	AGO
Titulaire : Cabinet FIDAUDIT représenté par Mme Laurence PLASSART	6 ans	18/05/2021 Jusqu'à l'arrêt des comptes 2026 inclus
Suppléant : Cabinet GRANT THORNTON représenté par M. Stéphane BOUGREAU	6 ans	18/05/2021 Jusqu'à l'arrêt des comptes 2026 inclus

Noms des censeurs	Durée mandat	Date AGO
Bernard PIEDVACHE Commune de Boisgervilly	6 ans	07/11/2022
RAVAILLAULT Guy Commune de Pleurtuit	6 ans	07/11/2022

Les changements relatifs aux représentants intervenus au cours de l'exercice

En date du 15 novembre 2021, l'Assemblée départementale, a procédé à une modification de la désignation d'un conseiller départemental au sein du Conseil d'administration de la SPL. Monsieur Frédéric MARTIN a été désigné en remplacement de Monsieur Jean-Luc CHENUT. Il en a été pris acte au conseil d'administration qui s'est tenu le 26 avril 2022

L'adhésion de nouveaux actionnaires a nécessité la mise en place de l'Assemblée Spéciale des Collectivités Territoriales afin qu'ils soient représentés au sein du conseil d'administration, ce qui a engendré une évolution du nombre de sièges au conseil d'administration.

A la création de la SPL, les statuts offraient la possibilité de désigner au maximum 18 administrateurs, ce nombre a été ramené à 13 sièges.

- Le Conseil départemental conserve 10 sièges. (Le nom des représentants est énuméré au point 2.2 Mandats des administrateurs, commissaires aux comptes et censeurs ci-dessus)
- L'assemblée spéciale installée le 10 octobre 2022 a procédé à la désignation de trois administrateurs dont son président. (Le nom des représentants est énuméré au point 2.2 Mandats des administrateurs, commissaires aux comptes et censeurs ci-dessus)
- Trois postes de censeurs ont été créés, seuls deux ont été désignés ; (Le nom des censeurs est listé au point 2.2 Mandats des administrateurs, commissaires aux comptes et censeurs ci-dessus).

2.3. Autres mandats

Le tableau récapitule les différents mandats ou fonctions exercées par les différents mandataires sociaux.

Nom du mandataire	Qualité ou fonctions	Nom de la société et adresse
Patrice TOLLEC	Directeur Général	- Directeur Général de Terre et Toit
Christophe MARTINS	Président du Conseil d'administration	- Administrateur de Terre et Toit - Administrateur de la SEM Energ'IV - Administrateur de la SEM Breizh
Anne-Françoise COURTEILLE	Vice-Présidente	- Vice-Présidente de Terre et Toit
Nicolas PERRIN	Administrateur	- Administrateur de Terre et Toit - Gérant - SCI QNL.
Jean-Paul GUIDONI	Administrateur	- Administrateur de Terre et Toit
Arnaud SALMON	Administrateur	- Administrateur de Terre et Toit - Administrateur du Foncier Coopératif Malouin - Membre du bureau de la Fédération Française du Bâtiment pays de Dinard
Benoît SOHIER	Administrateur	- Membre du bureau de Megalis
Bernard DELAUNAY	Administrateur	- Administrateur de Terre et Toit
Jean-François BOHANNE	Administrateur	- Administrateur de Terre et Toit
Vincent MINIER	Administrateur	- Gérant - Société AurHom
Franck PICHOT	Administrateur	- Membre du bureau du SDE 35

3. Mandats sociaux et conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

Sans objet.

4. Tableaux des délégations

Sans objet.

PROPOSITION DE RÉSOLUTIONS A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution : APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2022 – QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale, après que le rapport de gestion du Conseil d'Administration lui a été présenté, et connaissance prise du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport du Conseil et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se traduisant par une **perte comptable de 24 851,38 €**.

En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2022. Cette résolution est adoptée à (L'unanimité ou par voix, contre voix).

Deuxième résolution : AFFECTATION DU RESULTAT

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale approuve la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2022 faite par le Conseil d'Administration et décide d'affecter le résultat déficitaire de 24 851,38 euros :

- **en report à nouveau débiteur à hauteur de 24 851,38 € ;**

Cette résolution est adoptée à (L'unanimité ou par voix, contre voix).

Troisième résolution : APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions courantes, prend acte qu'il n'y a pas de conventions règlementées.

Cette résolution est adoptée à (L'unanimité ou par voix, contre voix).

PROJETS DE RÉSOLUTIONS PRESENTEES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Quatrième résolution : Mise à jour du kbis

Le Président rappelle que par décision du 7 novembre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé de réduire le nombre de sièges d'administrateur à 13 et de les répartir comme suit, conformément aux dispositions de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales :

- dix sièges attribués au Département d'Ille et Vilaine,
- trois sièges attribués à l'Assemblée Spéciale regroupant les collectivités à participation minoritaire.

L'Assemblée Spéciale a désigné les trois collectivités suivantes pour la représenter au sein du Conseil d'administration :

- La Commune de Pipriac,
- La Commune de Redon.

Ces décisions ont pris effet le 7 novembre 2022.

Pour les besoins des formalités légales, il est précisé que les administrateurs en fonction sont les suivants :

le Département d'Ille et Vilaine (10 sièges) représenté par :

- Christophe MARTINS MARQUES
- Anne-Françoise COURTEILLE
- Anne MAINGUET GRALL
- Benoît SOHIER
- Nicolas PERRIN
- Arnaud SALMON
- Jean-Paul GUIDONI
- Bernard DELAUNAY
- Jean-François BOHANNE
- Frédéric MARTIN

L'Assemblée Spéciale des collectivités à participation minoritaire (3 sièges) représentée par :

- La Communauté de Commune Bretagne Porte de Loire Communauté représentée par Monsieur Vincent MINIER
- La Commune de Pipriac représentée par Monsieur Franck PICHOT
- La Commune de Redon représentée par Monsieur Lionel REMANDE.

Cette résolution est adoptée à (L'unanimité ou par voix, contre voix).

Cinquième résolution : Nouvelle collectivité Actionnaire : Communauté de communes de Bretagne Romantique

La communauté des communes de Bretagne Romantique a émis le souhait d'entrer au capital de la SPL. Le Conseil d'Administration en date du 03 avril 2023 a agréé la cession entre le Département et la communauté des communes de Bretagne Romantique, de 500 actions au prix de 10 euros par action, soit la somme de 5.000 euros. La communauté des communes de Bretagne Romantique devient actionnaire de la SPL Construction Publique d'Ille et Vilaine.

Cette résolution est adoptée à (L'unanimité ou par voix, contre voix).

Sixième résolution : – Mandataire de la Communauté de Communes de Bretagne Romantique

Le 30 mars 2023, la communauté des communes de Bretagne Romantique a désigné Monsieur/Madamecomme représentant de la collectivité au sein de la SPL.

Cette résolution est adoptée à (L'unanimité ou par voix, contre voix).

Septième Résolution : POUVOIRS

L'Assemblée Générale Mixte donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités de publicités légales nécessaires. Elle donne pouvoir au Président du Conseil d'Administration pour communiquer le présent procès-verbal au Préfet d'Ille et Vilaine dans les quinze jours suivant son adoption.

Cette résolution est adoptée à (L'unanimité ou par voix, contre voix).